



Forum sur la Gouvernance Forestière (FGF)

Communiqué final du Forum sur la Gouvernance forestière Brazzaville, 31 octobre 2018

Du 30-31 Octobre 2018, s'est tenu dans la salle Mbé de l'hôtel Ledger à Brazzaville, République du Congo, le Forum régional sur la Gouvernance Forestière (FGF) sous le haut parrainage du Premier Ministre, Chef de Gouvernement de la République du Congo. Cet événement est le 1er du genre pour le projet CV4C, mais le 11ème d'une série de conférences internationales similaires organisées sous les auspices du précédent projet SAFG et le projet EU-CFPR du Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT).

Le Forum a été organisé en collaboration avec la Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Facilitation du PFBC portant respectivement sur les volets Gouvernance Forestière, REDD + et Utilisation des Terres, ceci en vue de la préparation de la 18e Réunion des Parties de Haut niveau, dont la tenue est prévue du 27 au 28 novembre 2018 à Bruxelles.

Le Forum a obtenu l'appui financier du projet CV4C, cofinancé par l'Union européenne et le DfID. Il a rassemblé environ 300 participants représentant les pays du Bassin du Congo, les organisations de la société civile, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

Le Forum a été rehaussé par la présence effective au cours de la cérémonie d'ouverture de Son Excellence Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par cinq allocutions : celles de Monsieur le Président du Conseil d'administration du CAGDF, de Monsieur le représentant de l'université de Wolverhampton, de Monsieur le Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC, de Monsieur le représentant de la délégation de l'Union européenne, et le discours

d'ouverture de Son Excellence, Madame la Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo.

Dans son mot de circonstance, Monsieur Grégoire KOUFFA, Président du Conseil d'administration du CAGDF, a adressé au nom de tous les membres du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts et en son nom propre ses remerciements les plus sincères aux Autorités de la République du Congo notamment au Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO pour son leadership avéré sur les questions de l'Environnement, au Gouvernement et à son Chef, Monsieur Clément MOUAMBA, représenté par Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière qui, a, non seulement autorisé l'organisation du présent Forum, mais aussi et surtout accepté son parrainage. Il a indiqué que cet événement est le 1er du genre pour le projet Voix des Citoyens pour le Changement (CV4C) mais le 11ème d'une série de conférences internationales similaires organisées sous les auspices du précédent projet de « Renforcement de la Gouvernance Forestière en Afrique » (SAFG) et le projet EU-CFPR du Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT). Le projet CV4C, cofinancé par l'Union européenne et le DFID, est mis en œuvre au Cameroun, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, au Gabon et en République du Congo à travers le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF).

Le discours du représentant de l'université de Wolverhampton a été délivré par Prof. Rachel Slater. Elle a d'abord au nom de cette université et du projet « Voix des citoyens pour le changement » souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants présents à cette cérémonie. Elle a ensuite relevé que cette rencontre sur la gouvernance forestière est la première organisée à Brazzaville alors que dix autres s'étaient déjà tenues dans d'autres pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Ce forum est aussi le premier du genre pour le projet CV4C. Elle a adressé ses vifs remerciements à la Primature congolaise, à madame la ministre de l'économie forestière, à la COMIFAC, au PFBC, ainsi qu'à tous les partenaires notamment US Forest Services, FAO, ATIBT, Proforest & rainforest Alliance, WRI, CLIENT EARTH, Conservation Justice pour l'organisation de cet évènement. Par ailleurs elle a souligné que l'Observation Indépendante des forêts est essentielle pour la bonne gouvernance et que la dite Observation mérite d'être légitimée. Enfin elle a éclairé sur l'importance de la mise en place d'un fonds spécifique dédié pour l'Observation Indépendante.

Intervenant à son tour, le Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC, Monsieur Gervais ITSOUA MADZOU a d'abord au nom de Monsieur Vincent Biruta, Ministre de l'Environnement de la République du Rwanda, Président en Exercice de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale présenté ses très chaleureuses salutations et ses remerciements à l'endroit du Gouvernement de la République du Congo et des Organismes pour avoir bien voulu associer la COMIFAC à cet important rendez-vous des Amis de la Forêt, venus des quatre coins du monde. Fondant son intervention sur la récente publication du Groupe d'Experts Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat, sur les impacts des changements climatiques, limités à un réchauffement des températures globales à 1,5°C., le Secrétaire Exécutif adjoint a indiqué que nous vivons déjà avec les conséquences de ce réchauffement, qui ne feront que s'aggraver et que le réchauffement planétaire atteindra 1,5°C entre 2030 et 2052.

Dans cette optique, a-t-il ajouté, la forêt fait partie des solutions les moins onéreuses. Il a encore déclaré que le premier axe du plan de convergence de la COMIFAC qui porte sur l'Harmonisation des Politiques Forestières et Environnementales, a bien pour objectif de renforcer la Gouvernance forestière publique. Il a aussi informé que la semaine dernière, à Kinshasa, la COMIFAC a organisé un atelier de relance et de reconfiguration du Groupe de Travail de Gouvernance Forestière de la COMIFAC, à l'issue duquel des nouvelles orientations et feuille de route ont été adoptées et seront prochainement soumis au Conseil des Ministres. Il a enfin invité les pays de la COMIFAC à insister sur les approches de coopération internationale sans lesquelles les efforts des pays resteront vains.

Prenant la parole, Monsieur Claude BOCHU, Représentant S.E.M. Paula MATEUS, Ambassadeur de l'Union européenne, a avant tout exprimé sa grande satisfaction de voir réunir à Brazzaville la 11^e édition du Forum régional de la gouvernance forestière. Il a ensuite remercié la Primature congolaise pour le parrainage officiel qu'elle a bien voulu offrir au forum ainsi que Madame la ministre de l'Economie Forestière pour son soutien et sa présence pour l'ouverture des travaux. Il a enfin exprimé sa reconnaissance aux organisateurs notamment le Centre pour le Développement International et la Formation (CIDT) de l'université de Wolverhampton ainsi qu'à tous ses partenaires dans le bassin du Congo et en Europe, au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), à la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et à tous les participants pour leur contribution multiforme au forum. Poursuivant son allocution, Monsieur BOCHU a rappelé les deux grands axes de la politique européenne en soutien à la gouvernance forestière. Ceux-ci comprennent d'une part les activités d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique à travers le processus REDD+ et d'autre part la création d'opportunités de croissance économique et d'échanges commerciaux dans le domaine de l'exploitation des ressources forestières, ce qui se réfère au Plan d'Action FLEGT, initiative lancée en 2003 par l'Union européenne et qui vise à combattre l'exploitation illégale des forêts et à promouvoir le commerce légal du bois. Evoquant le bilan de la mise en œuvre des Accords APV-FLEGT, il a indiqué que les évaluations récentes confirment la pertinence et la conception innovante des APV FLEGT ainsi que leur contribution importante dans la lutte internationale contre l'exploitation illégale du bois et son commerce associé. Il a enfin souhaité que le forum soit l'occasion d'identifier les meilleures pratiques afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des APV, notamment dans les pays du bassin du Congo.

Dans son discours d'ouverture, Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo a d'abord souhaité au nom de Monsieur Clément MOUAMBA, Premier ministre, Chef de Gouvernement et en son nom propre, une chaleureuse bienvenue à tous les participants qu'elle a ensuite remercié pour avoir répondu à l'invitation à ces assises. Elle a aussi souhaité un agréable séjour à Brazzaville à tous les hôtes venus de l'extérieur du pays. Délivrant le message du Premier ministre en mission d'Etat à l'étranger et qui n'a donc pu honorer de sa présence la cérémonie d'ouverture, Madame la ministre de l'Economie Forestière a félicité et remercié les organisateurs du forum pour avoir choisi le Congo pour abriter cet évènement important sur la problématique de la gouvernance forestière, et pour tout l'appui technique, financier et matériel apporté à sa réalisation. Elle a relevé que le choix du Congo est la preuve de la reconnaissance des efforts consentis par son pays dans la mise en œuvre de la politique forestière conduisant aux bonnes pratiques en la matière, en harmonie avec le plan de convergence de la COMIFAC. Elle a aussi souligné l'importance et le rôle du secteur « forêt-bois » qui constitue

en effet l'un des principaux axes de diversification économique, de création des emplois et de réduction de la pauvreté. Elle a encore rappelé que le Congo s'est résolument engagé dans une dynamique de gestion responsable et inclusive de ses ressources forestières grâce à l'impulsion donnée par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Chef de l'Etat, Président de la République. C'est ainsi que depuis bientôt deux décennies, la République du Congo a inscrit l'aménagement forestier, comme base de gestion durable de ses écosystèmes forestiers avec déjà 7 millions d'hectares de forêt aménagés soit 69 % de la superficie concédée à l'exploitation forestière et un peu plus de 3 millions d'hectares de forêts certifiés avec le standard le plus contraignant du FSC ; le pays consacrant également environ 12 % de son territoire national soit 13 millions d'hectares à la conservation de la biodiversité au travers des aires protégées. De même, elle a informé le forum de la mise en œuvre depuis 2010, du Programme national d'Afforestation et de reboisement (ProNAR) dont l'objectif est de planter un million d'hectares de plantations d'essences forestières à croissance rapide et pour lequel elle sollicite l'accompagnement des partenaires au développement dans la recherche de investisseurs et la mobilisation des financements nécessaires. Madame la Ministre a encore indiqué la poursuite des efforts du Congo jusqu'à ce que toutes les concessions forestières soient aménagées et gérées durablement, de façon concertée et participative, de sorte que, de ses forêts ne soit produit que du bois légal et dont la traçabilité est effective. Pour elle, cette ambition ne peut prospérer que dans le cadre de la bonne gouvernance forestière. Aussi pour davantage améliorer cette gouvernance forestière et répondre aux enjeux planétaires par rapport au rôle des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, elle a déclaré que le Congo a adhéré volontairement aux processus FLEGT et REDD+ et que les fondements organiques de ces deux processus sont désormais en place. Elle a aussi rappelé l'engagement pris il y a quelques mois sur la foresterie participative en Afrique centrale et notamment la feuille de route de Brazzaville visant l'amélioration de l'efficacité de ce type de foresterie. Enfin, tout en souhaitant plein succès aux travaux du forum, Madame la ministre de l'économie forestière a déclaré ouverte la 11ème édition du Forum sur la Gouvernance Forestière.

À la suite de la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi plusieurs présentations articulées autour de neuf sessions couplées à des discussions inter actives entre les présentateurs et les participants. Le Forum a été clôturée par des échanges autour des prochaines étapes et observations finales.

Durant les travaux du Forum sur la Gouvernance forestière, les participants ont formulé des observations, et un certain nombre de recommandations qui visent à contribuer aux buts plus étendus du projet CV4C à travers le partage d'expériences et la sensibilisation, et en promouvant le profil des processus APV-FLEGT et REDD+. Les principales observations et recommandations sont présentées ci-dessous.

Première Session : Un aperçu de l'état de la Gouvernance Forestière dans la région et au delà – COMIFAC

Au cours de cette session :

- Les Participants ont notamment pris acte de l'engagement de la COMIFAC avec l'appui des partenaires de conduire sans délai une revue systématique, état des lieux de la gouvernance forestière en Afrique centrale, une urgence sous régionale qui

permettrait d'avoir le Baseline qui permettrait de mesurer les progrès. La COMIFAC a annoncé que l'étude bilan se ferait dans un bref délai.

- La COMIFAC s'est proposée à l'UE de collaborer avec elle afin de contribuer à un meilleur monitoring des APV FLEGT dans ses États membres et en même temps assurer son extension dans les autres États membres non engagés dans le processus.
- Les Participants ont pris note des progrès considérables des APV FLEGT. Ainsi, la quasi-totalité des pays membre du Panel confirme que l'APV FLEGT soit un processus robuste, pertinent et d'une valeur hautement ajoutée dans la fonction régaliennne de l'État pour la bonne gouvernance en Afrique centrale. L'ensemble des difficultés rencontrés à ce jour dans le processus APV FLEGT se situerait prioritairement dans le domaine technique, notamment pour ce qui est du SIGIF2 au Cameroun, le SVL au Congo. Au-delà de ces difficultés, les révisions des APV FLEGT notamment en Clôture a conforté le processus et mieux raffiner sa mise en oeuvre, permettant de simplifier le processus et l'internalisation des reformes. Outre les difficultés financières, il a été noté des difficultés aussi de l'ordre financier. La question de volonté politique semble n'être pas une handicap dans le processus et l'engagement des États et parties semblent ne souffrir d'aucun doute.
- Il y a une nécessité d'une meilleure cohérence, coordination entre les différents secteurs, Administrations afin de mieux optimiser l'engagement des acteurs dans le processus. Le Congo a signalé avoir à travers la mise en place d'un comité interministériel, présidé par le Premier ministre dans le cadre de l'aménagement du territoire semble être une solution possible à ces incohérences.
- Il est indispensable qu'il y ait un shift dans la perception des acteurs sous régionaux des APV FLEGT pas comme un processus venant de l'Extérieur mais comme un outil propre, intérieur. À cet effet, les pays d'Afrique centrale doivent montrer l'exemple en consommant du bois.

Deuxième Session : APV et mise en oeuvre d'un système de vérification de la légalité du bois (SVLB)

Il a été relevé que les APV constituent un système robuste pour améliorer la gouvernance. Au cœur de chaque Accord de partenariat volontaire, il ya un système de vérification de la légalité du bois qui permet de vérifier que les produits bois sont conformes aux lois nationales. Une fois qu'il a été établi que les produits bois destinés au marché de l'UE sont d'origine légale, les pays partenaires peuvent délivrer des autorisations FLEGT pour ces produits. L'Indonésie qui délivre les autorisations FLEGT depuis fin 2016 et la République du Congo qui est en cours de mise en oeuvre de l'APV ont présenté leur système respectif.

Il a été retenu que ces processus prennent du temps et sont des processus d'apprentissage en constante amélioration. Ces systèmes et une Observation Indépendante dynamique utilisant des normes de qualité sont les clés pour garantir la transparence et la crédibilité des pays APV. Les défis identifiés sont d'ordre techniques, financiers et économiques (incitation pour les bois avec autorisation FLEGT contre sanction pour le bois d'origine douteuse sur le marché européen). Les forces identifiées concernent l'implication de toutes les parties prenantes, l'amélioration des réglementations et de la transparence. Les discussions ont mis en évidence l'importance de la participation de toutes les parties prenantes, des réformes pour améliorer le système, de la coordination intersectorielle, de la qualité des systèmes et de la transparence.

Troisième Session : Promouvoir les politiques de transparence et de passation des marchés publics

Il a été noté que :

- La transparence est garantie par les cadres juridiques des pays du bassin du Congo, notamment via le droit à l'information, mais sa mise en œuvre reste partielle.
- La légalité de l'exploitation demeure faible comme le montre l'analyse des 148 rapports d'OI à l'échelle régionale, ou encore l'analyse de la SZL. Or dans un contexte changeant (multiplication des opérateurs asiatiques, diminution du marché européen, importance croissante des entreprises agricoles), il est urgent d'améliorer la transparence et la disponibilité des informations à destination des acheteurs européens.
- L'observation indépendante est un outil essentiel pour garantir la transparence, mais son impact est encore limité, principalement pour deux raisons : les observations sont peu utilisées car les importateurs et autorités compétentes n'y ont pas ou peu accès, et car les mécanismes de suivi par l'administration sont inexistantes. Il est donc urgent de travailler à améliorer la diffusion et la visibilité des rapports produits dans le cadre de l'OI, et de mettre en œuvre des mécanismes de suivi régulier pour assurer la prise de sanction et in fine améliorer son impact.
- De nombreux outils concrets existent pour améliorer la transparence : les initiatives OTP et SPOTT en sont des exemples.
- Les gouvernements sont encouragés à montrer l'exemple en développant des politiques publiques d'achat de bois légal, à travers des actes juridiques à caractère présidentiel ou du premier ministre. Il est aussi essentiel de mettre en place des incitations pour le secteur privé à participer à ces marchés public

Quatrième Session : Panel sur les Cadres Juridiques Régionaux et Processus de Réformes

Les processus internationaux actuellement en cours dans certains pays d'Afrique, notamment le Plan d'Action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), les Accords de Partenariat Volontaires (APV) et le Programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), présentent des opportunités pour réviser les cadres juridiques du secteur forestier dans le but de réduire l'exploitation forestière illégale et les émissions issues de la déforestation, améliorer la gouvernance forestière et renforcer les droits des communautés locales et peuples autochtones dont le mode de vie dépend des forêts.

Après les présentations, la discussion a mis en évidence plusieurs éléments pertinents:

- La loi joue un rôle important dans le développement écologiquement durable. Pour en assurer, les pays devraient imposer des régimes réglementaires rigoureux et des cadres institutionnels appropriés.
- La réforme juridique permettrait d'obtenir un cadre juridique complet et exhaustif qui devrait être conçu de façon claire, compréhensive et non-ambiguë, à travers un processus législatif participatif, incluant toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les peuples autochtones. La participation est nécessaire pour que les parties prenantes s'approprient du processus et pour que les produits finaux de la réforme reflètent les contributions de l'ensemble des parties prenantes. Les itinéraires méthodologiques desdites réformes devraient être participatifs (bottom –up), itératifs et flexibles afin d'aboutir à des règles consensuelles acceptables par une majorité sociale.

- La réforme juridique doit avant tout avoir pour but de résoudre un problème clairement identifié et d'atteindre un résultat précisément défini, lorsqu'il est manifeste que des solutions non normatives ne le permettent pas.
- Il ne faut pas oublier que le processus de création des normes juridiques – la réforme juridique – est un processus, souvent long et complexe, qui doit être soigneusement planifié, y compris la phase préliminaire, comprenant l'analyse contextuelle (sociale, historique, politique), l'analyse des lacunes juridiques, le développement d'une vision et d'un objectif clair de la réforme, qui vont guider la réforme, et l'identification d'un processus pour mener la réforme (quels acteurs vont être impliqués, sur quelle période de temps, etc.?)
- La réforme juridique est un processus à long terme qui va au-delà de la simple rédaction des textes juridiques. Elle est aussi beaucoup plus qu'un exercice dans la rédaction simple des textes juridiques – le processus de la réforme est une opportunité pour le renforcement des capacités juridiques de l'ensemble des parties prenantes.
- L'initiative pour une réforme juridique devrait venir de l'intérieur du pays et répondre à ses besoins spécifiques, en tenant compte de l'environnement culturel, politique, social et économique du pays, ainsi que des priorités identifiées.
- La réforme juridique nécessite l'engagement du gouvernement. Seules une véritable appropriation et une volonté politique reflétée dans la collaboration et la coordination de toutes les branches du gouvernement peuvent permettre une réforme.
- Il faut éviter la transposition simple des systèmes juridiques étrangers. Les avantages des experts étrangers offrant une perspective comparative doivent être fusionnés avec des connaissances de la communauté juridique locale.
- Les lois mal conçues génèrent généralement une réglementation excessive qui risque à créer l'instabilité et l'insécurité juridique et ouvre la porte aux incohérences des normes juridiques
- La coordination intersectorielle tout au long du processus de la réforme est indispensable. Les menaces qui pèsent sur les forêts étant multiples et souvent interdépendantes, il est impératif d'adopter une démarche multisectorielle coordonnée pour les combattre. ipatifs sont-ils importants et comment assurer la participation large et effective des parties-prenantes ?

Cinquième Session : Session Parallèle

Panel 1 : Engagement du Secteur Privé & Utilisation des Terres

On peut noter entre autres, la disponibilité des documents d'aménagement du territoire aux divers échelles (national jusqu'au niveau local), et leur niveau d'implémentations et de suivi, l'inclusion des plans locaux existants dans les processus en cours, la participation de la population locale et la prise en compte de leurs intérêts, la place de la zone de tourbière dans les prochaines affectations des terres, l'implication du secteurs prive qui est l'un des acteurs importants mais qui est longtemps considère comme insuffisant dans ce processus .

Panel 2 : Impliquer les populations autochtones et les communautés locales dans la Gouvernance Forestière

Il a été noté les conclusions et recommandations suivantes :

1. La participation des populations autochtones et les communautés locales est fondamentale pour assurer la bonne gouvernance forestière. Sans participation des parties prenantes, de transparence dans la prise de décisions et de redevabilité, il n'y a pas de bonne gouvernance forestière.

2. Plusieurs initiatives accompagnent la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière. Des efforts particuliers ont été réalisés ces dernières années dans le cadre des processus APV FLEGT et REDD+, y compris dans la certification forestière.
3. Des avancées notoires ont été relevées dans certains pays. D'une manière générale, la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière n'est pas encore effective.
4. Plusieurs pistes ont été explorées tant sur le plan des réformes politiques et juridiques que sur celui du renforcement des capacités et le développement des outils de bonne gouvernance.
5. Quoiqu'il en soit, il est apparu nécessaire d'innover dans la gestion forestière en privilégiant une approche holistique et intégrée de l'innovation. Les synergies entre les différentes formes d'innovations envisageables (innovation sociale, innovation technique, innovation commerciale, etc.) ne sont efficaces que si l'ensemble du dispositif s'appuie sur un mécanisme de renforcement des capacités (sans renforcement des capacités, la participation n'est pas effective) et est accompagné par un cadre juridique, voir un cadre politique, propice.
6. Dans cette perspective, la « *Feuille de route de Brazzaville pour une foresterie participative plus efficace dans le contexte de l'agenda 2030 en Afrique centrale* » est apparue comme une opportunité à saisir pour mettre en place les conditions nécessaires à la participation des populations autochtones et des communautés locales à la bonne gouvernance forestière.
7. Le panel recommande aux pays d'Afrique centrale de mettre en œuvre cette feuille de route de Brazzaville en vue d'améliorer, d'une part, l'efficacité de la foresterie participative et, d'autre part, la participation des populations autochtones et des communautés locales dans la gouvernance forestière.

Sixième Session : Session Parallèle

Panel 1 : Certification forestière et liens avec la gouvernance forestière

Les panélistes sont parvenus aux conclusions suivantes :

1. L'approche FLEGT et la certification privée devraient être complémentaires plutôt que concurrentes
L'ATIBT a présenté une analyse des points communs et des différences entre l'approche FLEGT et les certifications volontaires (FSC, PEFC/PAFC, diverses certifications de légalité). Ces deux mécanismes visent chacun à assurer la durabilité de l'exploitation forestière pour la production de bois d'œuvre, accordent une importance clé à la participation des parties prenantes et à la transparence, mais se distinguent par leur ancrage institutionnel (secteur public pour le FLEGT / choix privé libre pour la certification privée).
Dans sa 2ème phase qui vient de démarrer, le programme PPECF de la COMIFAC s'efforce d'entraîner les opérateurs privés dans une spirale positive démarrant avec la certification de légalité privée (eu donc au RBUE) pour progresser vers la certification de gestion forestière.

Lors des discussions, les participants se sont inquiétés de la concurrence qui pourrait émerger entre les deux, notamment parce que le RBUE pourrait être jugé comme suffisant par la plupart des marchés sensibilisés, au détriment de la certification indépendante. Or il est évident que si celle-ci ne résout pas tous les problèmes (elle n'empêche pas à elle seule la déforestation), elle contribue à sensiblement à améliorer la situation au niveau local dans les unités forestières de gestion.

2. La valeur ajoutée sociale de l'exploitation forestière est très importante dans le cadre de l'aménagement forestier certifié FSC (présentation de l'expérience de CIB OLAM (social externe) et activités de la Fondation Frédéric pour assistance aux Babandjélé)

La CIB OLAM s'est dotée d'un programme spécifique et a développé toute une série d'activités et de partenariats pour contribuer à l'émancipation et au développement socio-économique des populations riveraines de ses concessions certifiées FSC (plus de 50.000 personnes). La Fondation Frédéric a présenté les activités qu'elle met en œuvre plus particulièrement pour aider les populations autochtones.

Lors des discussions, les participants ont insisté sur l'importance à accorder aux mécanismes de gestion des conflits avec les communautés riveraines, dans une logique de véritable partenariat plutôt que de paternalisme déguisé. La mise en œuvre d'un CLIP véritable est un bon exemple.

3. La transparence : un indicateur de bonne gestion forestière (discussions à partir d'une étude de l'expérience et des engagements de la société IFO certifiée FSC, en République du Congo)

Le groupe INTERHOLCO auquel la société IFO appartient, a organisé son business model sur la transparence et sur la promotion de la valeur ajoutée durable de ses opérations d'exploitation forestière. Au-delà de ses obligations légales ou liées au FSC, la société base notamment ce business model sur des publications complètes et régulières, sur la contribution aux systèmes volontaires de promotion de la transparence (comme Open Timber Portal de WRI ou système SPOTT de ZSL).

Lors des discussions, il a été souligné que la transparence devait être observée par l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion forestière. Pas seulement les exploitants ou les autorités publiques, mais également les autres acteurs de la société civile, particulièrement les journalistes ayant une forte influence sur les opinions publiques.

4. Gestion de la faune dans une concession certifiée FSC (étude de cas de la Compagnie Equatoriale des Bois au Gabon).

La CEB est une société certifiée FSC qui exploite durablement une superficie de plus de 500.000 ha depuis plus de 25 ans (elle est en deuxième rotation au niveau de son plan d'aménagement). Elle a présenté son mode original de gestion de la faune dans sa CFAD, basé sur la fourniture de protéines alternatives et sur une collaboration active avec les populations locales pour un encadrement de la chasse légale (maintien des pratiques de chasse des espèces autorisées). Cette approche participative originale permet un suivi de la légalité et de la durabilité des prélèvements fauniques.

Lors des discussions, l'originalité de cette approche a été soulignée. Les participants s'inquiètent cependant des risques liés à cette approche d'accompagnement, qui pourrait aussi induire la poursuite de pratiques illégales de braconnage parallèlement aux activités contrôlées.

Panel 2 : Planification de la Gestion des Feux, Gestion Durable des Forêts, Réponse aux changements climatiques

Deux présentations ont été faites portant :

- La première sur le processus d'élaboration et de la validation du plan simple de gestion des feux dans et autour de la Réserve dite de Léfini ;
- La deuxième sur la gestion des feux dans le paysage du Lac Tumba en République démocratique du Congo.

Les participants ont apprécié le processus de planification de la gestion des feux. Ils ont souhaité que cela soit répliqué tant dans les aires protégées que dans les concessions forestières. Ils ont suggéré que des efforts soient faits pour aménager l'ensemble des aires protégées et permettent la mise en œuvre effective de ce PSGF.

Septième Session : Session Parallèle

Panel 1 : Possibilité de créer des synergies entre l'OIF et IWT – CIDT & Conservation Justice

Agissant dans le cadre de protocole d'accord établis avec les institutions publiques et en étroite coopération avec les forces de maintien de l'ordre, les organisations de lutte contre le trafic des espèces de faune ont pour objectifs de : 1) démanteler les réseaux de trafiquants, 2) faciliter l'interpellation des trafiquants, et 3) fournir de l'assistance juridique aux institutions compétentes (administrations, forces de maintien de l'ordre et gestionnaires des aires protégées).

Elles appliquent une méthodologie comportant l'investigation, la réalisation d'opération (interpellation), le suivi juridique et l'action avec les médias (communication, information et sensibilisation). Les indicateurs d'efficacité de leur action sont : le nombre d'investigation réalisée, le nombre de suspects identifiés et interpellés, la quantité de produits et/ou de matériels saisis, le nombre de décisions rendues en justice, le nombre d'aires protégées appuyées et le nombre d'affaires suivis.

Cette approche d'intervention a été expérimentée pour l'application de la réglementation forestière dans le cadre du projet ALEFI, avec des résultats presque similaires.

Les facteurs de succès sont :

- l'établissement de protocole d'accord donnant légitimité à l'action,
- la collaboration étroite avec les institutions publiques et les forces de maintien de l'ordre,
- et l'action en réseau multidirectionnel avec les énergies positives (personnes engagées pour la cause et issus de différents milieux).

Cependant, l'efficacité des interventions dépend fortement de la volonté politique, laquelle varie en fonction de la sensibilité et de la volonté des personnes nommées aux positions clés. La corruption et le trafic d'influence sont les contraintes majeures rencontrées.

Des pistes de synergies peuvent être établies à différents niveaux entre les organisations mettant en œuvre l'observation indépendante et celles actives dans la lutte contre le trafic des espèces de faune. Il s'agit par exemple :

- de la mise en place de système d'alerte commun ;
- de la documentation des bonnes pratiques et des expériences réussies ;
- du renforcement des capacités ;
- et de la coordination des interventions.

En guise de recommandations, il s'avère important de :

- renforcer les échanges entre les organisations d'OIF et celles de lutte contre le trafic de la faune ;
- promouvoir le renforcement des capacités des organisations d'OIF sur les techniques d'investigation empruntées de la lutte contre le trafic des espèces fauniques ;

- d'étendre l'application des méthodes de lutte contre le trafic des espèces fauniques au secteur des forêts.

Panel 2 : L'Initiative du Cadre de Responsabilisation (Accountability Framework initiative - AFi)

L'initiative du cadre de responsabilité est un effort de collaboration entre les OSC pour accélérer les progrès et améliorer la responsabilité dans les engagements relatifs aux chaînes de production agricole et forestière.

L'initiative du cadre de responsabilité fournit des définitions, normes et directives qui apportent plus de clarté, d'uniformité, d'efficacité et de responsabilité dans la mise en œuvre de ces engagements.

Cette session s'est focalisée sur le processus et le contenu de cette initiative ainsi que sur les aspects techniques de son orientation et a clarifié dans la manière dont le cadre utilisé par les partenaires et mis en évidence les différents groupes de parties prenantes y compris la société civile, le gouvernement et les entreprises.

Huitième Session : Session Parallèle

Panel 1 : Changement Climatique, Financement et REDD+

Les participants ont relevé quelques points saillants :

- Faibles financements des projets de la sous-région Afrique centrale ;
- Malgré l'existence de nombreux mécanismes financiers, les allocations pour les forêts du bassin du Congo sont faibles.

Ils recommandent de faire le plaidoyer pour le financement des projets des forêts du bassin du Congo et un autre pour l'engagement des chefs d'Etat à s'impliquer dans les débats.

Les panélistes ont aussi relevé de bonnes leçons apprises du processus REDD+ mais souhaitent dans le cadre de la bonne gouvernance, une bonne collaboration ou une complémentarité entre les processus REDD+ et FLEGT. Ils concluent et affirment toutefois qu'il n'y a pas de lutte contre les changements climatiques sans prendre en compte les forêts.

Panel 2 : Partage des Bénéfices, Genre et Financement

Le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière peut être considéré comme une mesure de compensation à l'accès réduit des communautés locales et autochtones aux ressources qu'elles utilisent traditionnellement suite à l'établissement d'une concession sur leur territoire traditionnel.

Les mécanismes de partage de bénéfices dans les pays du bassin du Congo comprennent entre autres le cahier de charges de l'exploitant forestier, le fonds de développement local et la rétrocession de la redevance forestière annuelle.

La mise en œuvre de la clause sociale du cahier de charges est une première expérience de responsabilisation des communautés dans la gestion des bénéfices financiers tirés de l'exploitation forestière avec des succès mitigés.

L'un des principaux défis reste lié à la mise en œuvre des clauses du cahier de charges avec la prise en compte des aspects genre dans l'identification des projets et dans le suivi des réalisations.

Les panélistes ont recommandé :

- le renforcement de l'accompagnement des communautés par les Ong dans la définition et la réalisation des projets d'intérêt communautaire ;
- Le renforcement des mesures correctives et punitives en cas de non respect des obligations par les concessionnaires ;

- La prise en compte de la complexité des rôles liés au genre afin de déterminer les possibilités d'amélioration de la gouvernance forestière et d'œuvrer pour une plus grande équité ;
- Le renforcement du cadre juridique relatif au partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière en insistant sur le consentement libre, informé et préalable des communautés locales et populations autochtones et la parité homme – femme.

Les Parties ont exprimé leurs sincères remerciements au Gouvernement de la République du Congo pour leur hospitalité et pour leur contribution au succès de cette réunion.

Brazzaville (République du Congo), 31 octobre 2018

Les participants